

Image not found or type unknown



Heure délégation pendant un accident du travail

Par **jean**, le **13/04/2010** à **22:06**

Bonjour,rn Je suis délégué du CHSCT au sein de l'entreprise ou je travaille et depuis le 30 juin 2009 je suis en arrêt de travail suite à un accident du travail.Je voulais savoir si mes 2 heures de délégations mensuelles que je n'ai pas pu prendre pendant cet arrêt,si je pourrais les cumuler et les prendre dès ma reprise du travail ou si elles sont perdues définitivement? Merci d'avance

Par **gonie**, le **31/03/2011** à **11:42**

tes heures tu puovais les prendres pendant tes heures de sorti, mais il ne son pas cumulable le mois d'après, sa veu dire que si tu les as pas pris elle sont perdurnvoilà voilà